



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : FINANCES**

55) Placement de fonds sur compte à terme ouvert auprès  
de l'Etat

**ETAT DE PRESENCE POINT 55**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 55**

**PRÉSENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSÉNTS REPRÉSENTÉS**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

**ABSÉNTS EXCUSÉS**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSÉNTS NON EXCUSÉS**

M. AUBRY, Conseiller municipal,



## FINANCES

55) Placement de fonds sur compte à terme ouvert auprès de l'Etat

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1618-1 et L.1618-2,

vu la loi de finances de 2004 et notamment son article 116 fixant le régime des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat,

considérant que la commune dispose d'une trésorerie excédentaire provenant notamment de l'aliénation d'un terrain situé 8, rue du 19 mars 1962 / 9, rue Alexis Chaussinand pour un montant de 4 200 000 €,

considérant qu'un placement de ces fonds est autorisé en dérogation au principe de dépôt auprès de l'Etat des disponibilités des collectivités territoriales et qu'il peut générer des revenus financiers,

considérant que, parmi les différents placements existants, le compte à terme (CAT) présente des garanties en termes de gestion et de risque, tout en générant des revenus financiers,

considérant dès lors, qu'il convient de procéder à l'ouverture d'un compte à terme auprès de l'Etat, afin d'y placer la somme susmentionnée,

### DELIBERE

Adopté à la majorité  
par 38 voix pour, 4 voix contre

**ARTICLE 1 :** AUTORISE l'ouverture d'un compte à terme auprès de l'Etat et le placement de fonds provenant de l'aliénation du bien sis 8, rue du 19 mars 1962 / 9, rue Alexis Chaussinand pour un montant de 4 200 000 € et AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à l'ouverture du compte à terme et au placement de ces fonds.

**ARTICLE 2 :** FIXE la durée de ce placement à six mois renouvelables.

**ARTICLE 3 :** PRECISE qu'en cas de nécessité de trésorerie, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment, avant l'échéance.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 8 JUIL 2024  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 8 JUIL 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE - 8 JUIL 2024